

FIP Ecoplanète 2010

Compte rendu semestriel d'activité au 30 septembre 2018



Définition du FIP

Un FIP, fonds d'investissement de proximité investit majoritairement dans des PME non cotées implantées dans une zone régionale spécifique, à savoir pour le FIP Ecoplanète 2010 : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Au 30 septembre 2018

VALEUR LIQUIDATIVE DE LA PART A
257,02 €

MONTANT TOTAL DISTRIBUÉ
650,00 €

Évolution des performances

Depuis 6 mois
-0,4%

Depuis 1 an
-3,5%

Depuis l'origine
-9,3%

Caractéristiques générales du fonds

Code Isin part A	FR0010888180
Date de constitution	Juin 2010
Date de mise en préliquidation	30 mars 2016
Clôture comptable	31 mars
Valorisation	semestrielle
Société de gestion	Idinvest Partners
Dépositaire	Oddo & Cie
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Gestion administrative et comptable	EFA

Actif net du fonds

1 701 265,67 €

REVUE DE GESTION

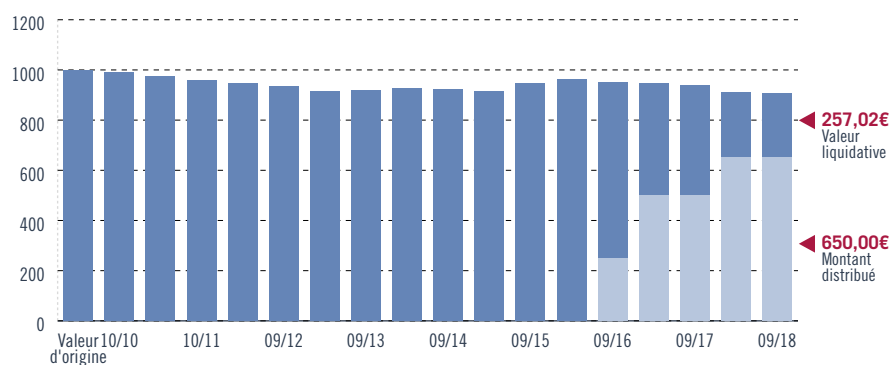
Le portefeuille du FIP Ecoplanète 2010 est composé de **2 PME régionales** pour un montant de **1,0 million d'euros** (en valeur estimée).

Les **placements diversifiés** s'élèvent à **0,7 million d'euros** (en valeur estimée, nette des créances et dettes), ils sont composés d'OPCVM monétaires et obligataires.

Au 30 septembre 2018, le FIP Ecoplanète 2010 a procédé à trois distributions partielles portant le montant total distribué à 650 euros par part. La performance du FIP, distributions incluses, est de -0,4 % sur le semestre et de -9,3 % depuis l'origine.

Pour rappel, le FIP Ecoplanète 2010 est entré en période dite de "préliquidation" au sens du Code monétaire et financier en date du 30 mars 2016. Par décision du Directoire du 20 juillet 2018, Idinvest Partners a décidé de prolonger la durée du FIP Ecoplanète 2010 d'une année à compter du 30 novembre 2018. Cette décision a été prise conformément à l'article 6 du Règlement du FIP afin de permettre au fonds de céder les deux dernières participations en portefeuille dans les meilleures conditions. L'équipe de gestion porte toute son attention sur l'étude des opportunités de cession des participations du portefeuille afin de distribuer aux porteurs les sommes provenant des différentes opérations.

Évolution de la valeur liquidative de la part A (en €)



Avertissements

- Conformément à la législation, la composition de l'actif net, la valeur de l'actif net et la valeur liquidative des parts du fonds au 30 septembre 2018 ont fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

INVESTISSEMENTS EN PME RÉGIONALES

Faits marquants sur le semestre

Un processus de cession a été lancé début 2018 par **Akuo Energy** pour un ensemble de projets éoliens, dont **Eoliennes de Rully**. Des offres intéressantes ont été reçues en septembre. Les due diligences des acquéreurs potentiels sont en cours suite à la signature d'un contrat d'exclusivité. Ainsi, dans le cas où ces due diligences seraient satisfaisantes, les titres devraient être cédés en début 2019.

Akuo Biomass poursuit son développement avec l'ouverture de nouveaux projets en France et à l'international. Mais, elle reste fragilisée, d'une part, par des projets qui n'ont pas encore atteint le niveau de rentabilité escompté et, d'autre part, par des besoins de financement importants.

Variations de valorisation au cours du semestre

Au cours du semestre, il n'y a pas eu de modification de valorisation des sociétés du portefeuille.

Les offres reçues dans le cadre du processus de cession sont cohérentes avec la valorisation du 31 mars 2018 d'**Eolienne de Rully**.

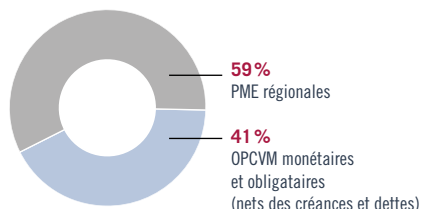
La provision de 50 % est maintenue sur les titres de la société **Akuo Biomass**.

Sociétés du portefeuille au 30 septembre 2018

PME régionales	Secteur	Pays	Prix de revient
Akuo Biomass	Technologies environnementales	France	602 968,00 €
Eoliennes de Rully	Technologies environnementales	France	695 438,00 €

Répartition

Portefeuille (en valeur estimée)



PME régionales (répartition sectorielle)

